

jeudi 28 Mai 2009 - n°466

Economie - Fiscalité locale - Un scénario se précise

Economie - Politique de la ville - Réforme de la gouvernance

Economie - Révision générale des politiques publiques - Deuxième rapport d'étape

Economie - Ferroviaire - Les espoirs nés du contrat de performance Etat - RFF

Economie - Le « Grenelle des ondes » - Publication des dix orientations

Environnement - Grenelle de l'environnement - Les amendements parlementaires

Economie - Agenda

ECONOMIE

Fiscalité locale - Un scénario se précise

Les associations de maires (AMF, AMGVF, FMVM, APVF, AMRF) et celles des présidents de communautés (ADCF, ACUF) ont rencontré hier Laurence Parisot, présidente du MEDEF (750 000 entreprises) sur l'avenir du nouvel impôt économique local. Rejoints par les présidents de départements (ADF) et de régions (ARF), ils ont été aussi reçus peu après par Christine Lagarde, Michèle Alliot-Marie et Éric Woerth pour faire un point d'étape dans le cadre d'un deuxième atelier fiscalité locale organisé par Bercy. Franck Reynier, député maire de Montélimar, représentait la Fédération des Maires des Villes Moyennes.

Les élus locaux rencontrent le Medef

Les échanges avec Laurence Parisot ont été abondants et constructifs. La présidente du MEDEF a indiqué que la réforme de la taxe professionnelle n'était « pas un problème entre vous et nous », mais il n'est pas nécessaire d'aggraver la confusion en pénalisant les collectivités locales. Même si il y a plusieurs fardeaux budgétaires (prélèvements sociaux et fiscaux), la présidente du MEDEF a souligné qu'une réforme basée sur une assiette plus large mais moins lourde pour l'industrie reste vitale pour la compétitivité du pays. Il a été convenu avec Laurence Parisot, les autres représentants du MEDEF (Présidents des commissions économie et fiscalité), et les représentants des associations de collectivités locales de la nécessité de « conserver un lien visible entre les territoires et les entreprises ».

Un scénario qui privilégie une assiette foncière sur laquelle les communes et les EPCI garderaient un pouvoir sur le taux et le remplacement des Equipements et Biens Mobiliers (EBM) par une quote-part assise sur la valeur ajoutée est donc aujourd'hui très fortement envisagé. La réforme de la taxe professionnelle doit inéluctablement aboutir à prélever sur les entreprises un « produit allégé sur une assiette réformée », mais il existe un besoin de pérennité et prévisibilité du côté des collectivités comme des entreprises. Elus et représentants des entreprises ont aussi souligné qu'il était curieux que le Gouvernement soit aussi avare sur la communication de simulations, alors qu'une telle réforme présente en elle des risques systémiques.

Sur 25 milliards d'euros globalement acquittés par les entreprises, seuls 17,4 reviennent en 2008 aux collectivités locales (11,6 pour les EBM et 5,8 pour les valeurs locatives et bénéfices non commerciaux). Il s'agit donc d'essayer de « sanctuariser » le produit correspondant aux EBM en appliquant un taux uniforme national de 1,67 % sur la valeur ajoutée dégagée par les entreprises qui dont ce chiffre d'affaires supérieur à 152 000 euros (HT). La différence de 7,6 milliards - qui est actuellement prélevée au profit des Chambres consulaires et par l'État (produit de la cotisation minimale, de la cotisation nationale de péréquation, frais d'assiette et de recouvrement) - pourrait correspondre à l'allègement recherché pour les entreprises.

Les ministres consultent les associations d'élus

Lors de la seconde rencontre avec Christine Lagarde, Michèle Alliot-Marie et Éric Woerth, les représentants des collectivités ont rappelé leur souhait d'une réforme globale de la fiscalité locale et la nécessité de préserver l'équilibre des prélèvements entre ménages et entreprises.

Lors de cet atelier fiscalité locale, il a été confirmé aux élus qu'un avant-projet leur serait présenté le 25 juin prochain. Il s'agit de supprimer dès 2010 une taxe qui porte exclusivement sur les investissements productifs

de revenus. Les membres du Gouvernement ont souligné que les échanges avec le MEDEF et la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises n'avaient pas encore permis d'aboutir. C'est à la question des transferts intersectoriels qu'il reviendra à l'État puis au Parlement d'intervenir au moment du bouclage financier de cette réforme.

Parmi les points d'achoppements et dernières incertitudes, évoqués lors cet atelier, figurent les intentions réelles du Gouvernement sur les hypothèses de répartition de la valeur ajoutée selon les niveaux de collectivités (partage d'une base et / ou d'un taux d'imposition) et sur les compensations envisagées, et finalement sur la nécessité de redéfinir un véritable concept d'autonomie financière et fiscale... Débat à suivre.

ECONOMIE

Politique de la ville - Réforme de la gouvernance

Un décret réformant la gouvernance de la politique de la ville a été publié le 15 mai dernier. Prévue par le Président de la République dans son discours du 8 février 2008, la réforme a été portée par le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Cette réforme, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), vise à renforcer l'efficacité de la politique de la ville en confiant sa gouvernance à trois instances distinctes : le comité interministériel des villes est l'instance de décision, le Conseil national des villes, dont les attributions sont renforcées, est l'instance de consultation, et enfin le secrétariat général du comité interministériel des villes, qui remplace la Délégation interministérielle à la ville, est l'instance de préparation et d'exécution.

Le comité interministériel des villes (CIV)

Il est chargé de « définir, animer, coordonner et évaluer » les politiques conduites par le gouvernement en direction des quartiers prioritaires en faveur de l'emploi, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, du désenclavement des quartiers et de la sécurité des citoyens. Présidé par le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre chargé de la politique de la ville, le CIV est composé de la quasi-totalité des ministres, qui examineront des dossiers précis « quartier par quartier ».

Le Conseil national des villes (CNV)

Il « concourt à l'élaboration de la politique de la ville » en émettant « toutes propositions, avis ou recommandations », notamment sur les projets de loi en rapport avec la politique de la ville. Ce conseil remplit donc la fonction de consultation, et établit un rapport public annuel. Placé auprès du Premier ministre, le CNV est composé de 25 élus titulaires de mandats nationaux ou locaux, de 15 représentants des partenaires sociaux et de 15 personnalités qualifiées.

Le Secrétariat général du comité interministériel des villes

Il est chargé de préparer les travaux du comité interministériel des villes et de veiller à l'application de ses décisions. Ses attributions sont centrées autour de trois missions principales : la mise en œuvre de l'interministérialité ; l'évaluation de la politique de la ville ; et l'exercice de tutelle de l'Anru, l'agence nationale pour la cohésion nationale et l'égalité des chances (Acsé), l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca), et l'établissement public d'insertion et de défense (Epide). Il exerce la fonction de secrétariat permanent de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, et réunit les directeurs d'administration centrale concernés par la politique de la ville.

Décret relatif aux instances en charge de la politique de la ville :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020613356&dateTexte=&categorieLien=id>

ECONOMIE

Révision générale des politiques publiques - Deuxième rapport d'étape

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a présenté, lors du conseil des ministres du 13 mai dernier, un rapport sur l'état d'avancement de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Il a annoncé qu'un nouveau cycle de RGPP était en cours de lancement. Il concernera, par exemple, la gestion des opérateurs de l'État et les simplifications de procédures pour l'usager.

Il s'agit du deuxième point d'étape dans la mise en œuvre des 374 décisions de modernisation, qui doivent être mises en œuvre d'ici à 2011. Ces décisions résultent d'audits détaillés de l'efficacité des politiques publiques. Elles concernent tous les ministères et leurs opérateurs, et portent à la fois sur les services rendus aux usagers et sur les fonctions de support au sein de l'État. Elles fondent les économies structurelles de la loi de programmation des finances publiques 2009-2011, notamment en assurant le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ces économies structurelles doivent redonner à l'État une marge de manœuvre financière, lui permettant de relever les défis actuels.

Des résultats concrets

Le rapport d'étape publié le 13 mai dernier présente l'état d'avancement et la réalisation des premiers résultats de la RGPP, ministère par ministère et mesure par mesure, conformément au dispositif de suivi utilisé par le gouvernement depuis un an. Il rend compte de la conduite de chaque réforme, mais aussi de son degré d'ambition.

Ainsi, Éric Woerth a souligné que 95 % des mesures adoptées par le président de la République et le gouvernement, lors des conseils de modernisation des politiques publiques, étaient en cours de mise en œuvre.

75 % respectent le calendrier prévu. 20 % connaissent des retards ou des difficultés. Pour ces dernières, ainsi que pour les 5 % encore non appliquées, des décisions correctrices et un nouveau calendrier ont été décidés.

Un certain nombre de réformes majeures sont déjà à l'œuvre, à titre d'exemples : la mise en œuvre opérationnelle des onze premières bases de défense expérimentatrices, la mise en place de 150 guichets fiscaux uniques pour les particuliers, la fusion des offices agricoles ou la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules.

De même, le ministre a indiqué que la réorganisation des directions régionales et départementales était en cours, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État. La gestion des fonctions supports de l'État est unifiée et professionnalisée, notamment en matière d'immobilier et d'achats.

Un nouveau cycle de RGPP est en cours de lancement. Il concernera par exemple la gestion des opérateurs de l'État et les simplifications de procédures pour l'utilisateur. « Dans le contexte actuel, a insisté le ministre, il est en effet particulièrement nécessaire de poursuivre le mouvement de réformes, de construire un État moins coûteux et plus performant, pour préparer la France à la sortie de la crise, pour dégager des marges de manœuvre et pour mieux servir les Français. »

La poursuite de l'effort de mise en œuvre des décisions de la RGPP fera l'objet d'un prochain rapport d'étape, en octobre 2009, pour lequel les critères d'évaluation de la bonne mise en œuvre seront à nouveau adaptés à un stade d'avancement plus poussé. Il permettra de s'assurer que le calendrier prévu pour chaque projet est bien respecté, que les mesures correctrices ont été appliquées et que les résultats sont atteints, tant en termes de qualité de service que de valorisation du travail des fonctionnaires et de réduction des coûts.

ECONOMIE

Ferroviaire - Les espoirs nés du contrat de performance Etat - RFF

Quelques 13 milliards d'euros devraient être investis d'ici à 2015 en vue de la rénovation du réseau ferroviaire secondaire dont la vétusté est depuis de nombreuses années cause du ralentissement préventif des trains interrégionaux et TER. Alors que le nombre de kilomètres de lignes concernées par ces ralentissements ne cessait d'augmenter ces dernières années, le premier contrat de performance signé entre les pouvoirs publics et RFF (fin 2008) devrait « stabiliser les problèmes » selon le président de RFF, Hubert du Mesnil. Ce contrat définit les objectifs de modernisation de l'infrastructure et les modalités de développement d'une nouvelle offre commerciale du réseau, afin d'en améliorer la qualité, les services et la sécurité.

Ce contrat de performance, issu du Grenelle de l'environnement se place dans la continuité de l'ouverture du fret à la concurrence et dans la perspective de l'ouverture du marché du transport de voyageurs sur les lignes internationales à l'horizon 2010. Il prévoit un investissement cumulé de 13 milliards d'euros d'ici à 2015 en vue de la rénovation du réseau ferroviaire français, à raison de 900 kilomètres annuels, soit plus du double du rythme actuel.

Ce contrat prévoit une série de 33 engagements pris par RFF, dans les domaines de la modernisation du réseau, et de la rentabilité financière de l'entreprise, qui seront contrôlés périodiquement.

Plus d'infos sur le contrat de performance lien actif vers : http://www.rff.fr/biblio_pdf

ECONOMIE

Le « Grenelle des ondes » - Publication des dix orientations

Présidées par le professeur Jean-François Girard, les tables rondes « Radiofréquence, santé, environnement » se sont finalement achevées le 25 mai dernier. Comme cela avait été annoncé à l'ouverture des débats le 23 avril, ce « Grenelle des antennes - relais » n'avait pas pour but de réaliser une expertise scientifique, mais visait à ouvrir un débat associant les différentes « parties prenantes ». Ces rencontres devaient toutefois permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques et les réglementations en vigueur concernant les technologies qui utilisent les radiofréquences, telles que la téléphonie mobile ou les antennes-relais. Ce « Grenelle » avait vocation à identifier les éventuelles mesures complémentaires en matière de recherche, d'expertise scientifique, d'information du public, de réglementation ou d'engagements volontaires.

Conclusions

L'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) a été chargée de mener des travaux scientifiques afin d'éclairer la conduite des politiques publiques et de mieux informer les citoyens. L'agence rendra son rapport en septembre 2009. Cependant, avant même la remise de ce rapport de l'Afsset, le gouvernement a fait connaître une série de premières conclusions, qui devraient déboucher sur des mesures concrètes essentiellement basées sur de l'information :

- 1- une information au grand public avec la création d'un portail internet, d'un guide d'information, et d'une campagne d'information ;
- 2- une communication ciblée auprès des élus locaux et professionnels de santé afin de répondre aux attentes des administrés ;
- 3- la prise en charge des « personnes hypersensibles » avec l'élaboration d'un protocole d'accueil et de prise en charge des patients ;
- 4- une « démarche de précaution proportionnée » auprès des consommateurs et des salariés ;
- 5- un suivi des seuils d'exposition avec une réflexion sur les différents référentiels de seuils et la définition d'une valeur moyenne au sein des lieux de vie et de travail ;
- 6- une rénovation du dispositif de contrôle des expositions ;
- 7- un droit au contrôle individuel des expositions avec la possibilité pour chaque citoyen de faire mesurer le niveau d'exposition au sein des lieux de vie et de travail ;
- 8- une triple expérimentation sera mise en place d'ici à l'automne sur la concertation avec des élus locaux et l'information locale ;
- 9- une réorganisation des organismes de recherche en la matière ;
- 10- la mise en place d'un « comité de suivi et de mise en œuvre des actions issues de la table – ronde ».

Insatisfactions

Malgré ces premières propositions, les « parties-prenantes », tant du point de vue des élus, que des entreprises de téléphonie mobile, et des associations environnementales, se sont montrées globalement insatisfaites des mesures

éparses actuellement proposées, et attendent la publication du rapport de l'Afsset, ainsi qu'une nouvelle concertation dans les mois qui viennent pour apporter des réponses aux questions effectivement posées aux pouvoirs publics lors de ce Grenelle. Dans ce débat, la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), qui avait souhaité être associée au Grenelle pour faire connaître les inquiétudes des maires des villes moyennes, avait été reçue par Michel Rosenheim, conseiller technique au cabinet de Roselyne Bachelot en charge de ce dossier, le 30 avril 2009 (voir Ondes Moyennes N°463). Enfin, la Fédération avait aussi publié une contribution écrite dans laquelle elle demandait notamment que de nouveaux outils réglementaires soient mis au service des élus locaux concernant l'installation des antennes - relais avec la reconnaissance du « principe de précaution » pour les maires, partagés entre la double obligation de faciliter la couverture numérique et d'être à l'écoute des inquiétudes de la population en matière de santé publique.

ENVIRONNEMENT

Grenelle de l'environnement - Les amendements parlementaires

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a examiné en seconde lecture, le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dit Grenelle 1, les 19 et 20 mai dernier. La Commission a examiné 663 amendements, dont cinquante environ ont été adoptés. L'examen en séance publique du projet de loi en deuxième lecture à l'Assemblée démarrera le 9 juin. Parmi les amendements en question qui ont été adoptés, on peut citer notamment :

- l'article 8 amendé modifie désormais le Code du patrimoine (art. L 642-3) afin d'alléger le mécanisme de recours des maires et préfets face à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ;
- en termes d'urbanisme, un amendement vient introduire plus de souplesse dans la procédure d'annulation d'un PLU par voie contentieuse ;
- un autre amendement vient contraindre un opérateur siégeant sur un "site à fort impact environnemental" (de type Seveso ou aéroportuaire) à ne pas se désintéresser du territoire urbain qui l'entoure et à travailler au contraire de concert avec les collectivités concernées ;
- l'article 41 va permettre la modification du Code général des impôts. Ainsi les communes et intercommunalités vont pouvoir exonérer de taxes foncières les propriétés bâties et entreprises raccordées par besoin énergétique à une unité de traitement de déchets.
- la valorisation des déchets organiques est renforcée, en vue d'appuyer le développement du compostage.

Rapport de la commission des affaires économiques:

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/grenelle_environnement2.asp

ECONOMIE

Agenda

4 et 5 juin 2009

Châlons-en-Champagne

- Assemblée générale

de la FMVM

- 4es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

« Crise, réformes, innovation. Ça bouge ! Les villes moyennes

en première ligne » Renseignements : www.assisesvillesmoyennes.fr/

18 juin 2009

Paris - Formation FMVM

« L' élu local et le développement durable »

1er juillet 2009

Paris

Conseil d'administration de la FMVM

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi